

Convoqué le 21 mai 2024, le Conseil Communautaire d'Haut Pays du Velay communauté s'est réuni en séance publique à Saint-Julien-Molhesabate (salle du Sucs), le 27 mai 2024 à 20h00 sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET (Président).

.....

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoir : M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS J.-M.

Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. MOULIN Christophe a donné son pouvoir à M. DURIEUX Pierre.

M. MOUNIER Lucien a donné son pouvoir à M. SABY François-Régis.

Mme MARCON Catherine a donné son pouvoir à Mme DREVET Hélène.

.....

M. le Président donne la parole à M. le Maire de Saint-Julien-Molhesabate qui accueille cette réunion.

M. CIBERT souhaite la bienvenue à l'assemblée et ajoute qu'un verre de l'amitié sera servi en fin de séance. Il fait constater aux membres du Conseil les travaux en cours pour la réhabilitation du centre-bourg. Ces travaux vont permettre l'embellissement du bourg.

M. le Président demande s'il y a des travaux prévus en haut du village.

M. CIBERT explique qu'il y a bien un projet sur cette partie qui était initialement prévu en première tranche, mais les éléments techniques étaient plus complexes et finalement ça a été reporté.

APPEL DES PRESENTS

M. le Président fait procéder à l'appel des conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (17 présents + 5 pouvoirs + 2 absents).

SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne M. Gilles CIBERT comme secrétaire de séance (décision unanime).

APPROBATION PROCES-VERBAL

M. le Président indique qu'il convient pour le Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire qui a été transmis à tous les Conseillers communautaires ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 (décision unanime).

INFORMATIONS

M. le Président présente les décisions (Bureau et Président) et arrêtés (Président) qui ont été pris dans le cadre des délégations et compétences qui leur ont été accordées.

Il demande s'il y a des remarques et précise qu'il y a des décisions avec des sommes importantes comme l'attribution du marché de la crèche de Montfaucon.

M. le Président explique en outre qu'il y a beaucoup de choses qui se passent en Bureau. Il précise que 9 fois sur 10, en ce qui concernent les éléments importants, ce sont les Commissions qui travaillent et le Bureau valide quasi tout le temps les avis des Commissions. Il rappelle qu'il faut aller aux Commissions. C'est important. Normalement, il y a deux élus par Commune et par Commission, et fait remarquer que malheureusement dans les faits c'est moins que ça.

Le Conseil Communautaire prend note des décisions et arrêtés pris par le Bureau et le Président.

AFFAIRES TOURISTIQUES

TAXE DE SEJOUR 2025

M. SANTY, Vice-Président, rappelle que la taxe de séjour est payée par les touristes, les hébergeurs ne faisant que la collecter. Il présente alors le tableau avec le classement administratif des hébergements et précise que les gîtes de groupes et les chambres d'hôtes ne sont pas classés.

Il procède à la lecture du tableau présenté avec les montants appliqués en 2024. Pour 2025 le législateur encadre le montant de la taxe, l'EPCI vote donc un montant qui se situe dans ce cadre prédéfini.

Depuis 2024, il y a en plus la taxe additionnelle départementale, c'est-à-dire qu'il s'ajoute 10% en plus que la Communauté de Communes reverse au Département en fin d'année. Le montant présenté n'inclut pas ces 10%.

Il explique donc qu'il s'agit de voter un montant pour tous les hébergements, sauf pour les 0* où c'est un pourcentage qui est voté. C'est un pourcentage à la nuitée HT, on propose ici de passer de 3% à 3.5% pour inciter les gens à passer vers des offres de classement.

De plus, depuis plusieurs années, il y a un travail de longue haleine qui se fait pour tendre vers une harmonisation au niveau départemental.

La collecte par la CC est maintenant gérée via un logiciel de gestion spécifique.

Il rappelle que les plateformes type AIRBNB payent elles aussi la taxe de séjour (l'île d'Oléron venant de récupérer près de 2 millions de taxe impayée.)

M. GRANGE demande si les camping-cars payent la taxe de séjour. M. SANTY indique que c'est très compliqué de la faire collecter pour cette population (cela demanderait d'avoir des agents sur toutes les aires de camping-car).

M. VALLAT demande combien ça rapporte annuellement à la CC. Il est répondu que c'est environ 35 000 euros par an.

M. SANTY explique que les services HPVc ont envoyé à chaque Mairie la répartition du type d'hébergements présents sur son territoire.

Le Conseil Communautaire approuve les tarifs de la taxe de séjour pour 2025 (décision unanime).

VIA FLUVIA – AUBERGE D'OUMEY (RAUCOULES)

M. JURY, Vice-Président, propose aux membres du Conseil de prendre connaissance de plusieurs photos des travaux de réhabilitation de l'auberge d'Oumey. Il explique que le futur aubergiste vient à toutes les réunions de chantier et est très satisfait des travaux et de sa future installation. L'établissement va s'appeler « La table des 2 L » en référence à ses enfants.

M. GRANGE demande d'où il est. M. le Président répond qu'il a travaillé 7 ans au Chambon-sur-Lignon. Auparavant, il a exercé 17 ans comme chef dans un restaurant à Dubaï. Il a choisi Oumey car il y a plus de place pour cuisiner, actuellement dans son restaurant il travaille avec une cuisine de 6 m². Il ajoute qu'actuellement son restaurant est mitoyen d'une pharmacie au Chambon, la pharmacie va récupérer le bâtiment.

M. VALLAT demande quelle est la forme de contractualisation choisie. M. SANTY répond que nous avons lancé une consultation dans le cadre d'une délégation de service public, mais que nous n'avons pas eu de candidature. A partir de là, il a été retenu le principe du bail commercial classique 3/6/9. Beaucoup de communication a été faite. In fine, il y a eu 1 seul candidat qui, de surcroît, a fait une présentation de qualité. Il a bien compris le contexte, les ouvertures, les amplitudes et le positionnement en termes de tarifs. Le seul problème, c'est la date de démarrage de l'activité qui se fera en septembre, le temps de constituer son équipe. M. le Président explique qu'il a fait un rapport de présentation, c'est un projet de qualité qui va au-delà de nos demandes. M. SANTY précise qu'il est originaire d'Yssingaux, et qu'il a fait une bonne analyse financière du projet. Il est ajouté que le bail commercial n'est pas encore signé à ce jour.

M. CIBERT s'interroge sur l'opportunité d'acheter une licence IV pour cet équipement et demande où on en est. M. le Président répond qu'on n'a pas encore travaillé sur ce sujet, mais on va s'en occuper. Mme MEYNET demande s'il y a besoin d'en acheter une. M. le Président répond que oui ; cela donnera une attractivité supplémentaire à l'équipement.

M. le Président rappelle que les réunions de chantier sont ouvertes aux élus communautaires. M. JURY précise que plusieurs avenants sont à étudier, et indique que certains négatifs ne sont pas présentés en réunion.

Il commence par présenter l'avenant pour le lot « maçonnerie » qui concerne l'entreprise CHARRA. Il rappelle la problématique de la cave qui se trouve au niveau d'une nappe phréatique. M. CIBERT dit qu'il faut préciser dans le bail qu'il ne faut pas faire de trous dans la cave. M. JURY explique que M. ROCHER s'inquiète de ce sujet et pose beaucoup de questions. Mme MEYNET trouve ça logique puisqu'il va être amené à y stocker de la marchandise. Elle demande en quoi consiste la création d'une ouverture précisée dans l'avenant présenté. M. JURY répond qu'il y a eu des changements décidés en cours de travaux et qu'il manquait cette ouverture.

Concernant l'avenant du lot « Carrelage » (DELAIGUE), M. JURY explique que suite à l'agrandissement de la cuisine, il fallait modifier les plans avec un agrandissement et donc plus de carrelage au niveau de la cuisine. Il y a aussi l'escalier en plus à carreler. Au début, la porte qui va à la cave était située en haut, maintenant elle est en bas ; il faut donc carreler les escaliers. M. Le Président fait remarquer que les escaliers sont sur une forte pente, il faut être vigilant.

Concernant l'avenant du lot « Electricité » (FRAISSE ET FILS), il s'agit de l'installation d'une alarme anti-intrusion. L'aubergiste va faire ajouter des prises extérieures, de l'éclairage extérieur, et un système audio dans la salle.

Concernant l'avenant du lot « chauffage plomberie » (ENERGECO), il s'agit de l'installation de la hotte de la cuisine, car le matériel de cuisine professionnel acheté ne comprend pas la hotte. C'est toujours le chauffagiste-plombier qui prend en charge les hottes pour une question règlementaire.

M. le Président indique qu'un bilan financier de l'opération sera fait à l'issue du chantier.

M. CIBERT demande où en est-on de la fin des travaux. M. JURY répond que ce sera fin juin ; globalement on tient les délais, il y a peu de retard. Il ajoute que pour la plantation des grands arbres, ce sera fait à l'automne. Sur les extérieurs du parc, M. JURY explique que les travaux sont quasi terminés aussi, il reste la pose du mobilier au niveau du parc, la signalétique et le marquage au sol. Il reste également des petits travaux sur le bâtiment dans le parc, mais c'est hors marché. M. le Président ajoute qu'il s'agit d'un petit bâtiment (garage) qu'on n'a pas voulu tomber, une partie servira pour du stockage de matériel, une autre pour que les gens puissent se mettre à l'abri en cas de pluie.

M. DURIEUX ajoute en disant qu'il faudrait que les travaux de la voie verte qui se feront au niveau de Tence et du Chambon, se raccordent un jour à Oumey. M. le Président ajoute que les élus du Haut Lignon pensaient atterrir vers Verne (Lapte), mais il a demandé à la Région que ça puisse arriver à Raucoules. La Région serait d'accord pour subventionner, mais l'itinéraire reste une prérogative des élus locaux. M. le Président ajoute que pour la portion du Chambon à Tence, ils mettent du temps à la sortir, alors pour ce raccordement, il faudra attendre encore plus.

Le Conseil Communautaire approuve l'ensemble des avenants présentés pour la réhabilitation de l'auberge d'Oumey à Raucoules (décision unanime).

MAISON DE SANTE DUNIERES : AMENAGEMENT DU PLATEAU DES DENTISTES

M. JURY, Vice-Président, rappelle qu'à la maison de santé de Dunières, il y a un plateau pour les dentistes qui n'est pas aménagé. Il y a eu une jeune dentiste qui l'a visité, mais il est vrai que ce n'est pas très attractif de voir un plateau nu avec des tuyaux et non aménagé. De plus, les dentistes veulent s'installer vite et les délais des travaux qui seraient nécessaires seront longs. M. JURY propose donc de finaliser ces travaux pour favoriser l'installation de professionnels.

M. le Président indique que des plans ont été réalisés avec un dentiste et un fournisseur de matériels au moment de la construction de la maison de santé pour que ce soit conforme et fonctionnel.

M. le Président ajoute qu'il y a des choses en commun dans cet espace (local technique, bureau, salle attente) qui seraient mutualisés.

M. DURIEUX demande pour combien de dentistes est prévu le plateau. M. JURY répond qu'il peut en accueillir 3.

M. le Président estime qu'il faut faire ces travaux, et ajoute qu'il y a un couple qui achète une maison à Raucoules (un couple de dentistes) intéressé pour aller à Dunières. Le fait d'équiper le plateau le rendra attractif.

Mme MEYNET dit que le choix initial de ne pas aménager le plateau pour laisser libre court à l'aménagement n'était pas finalement une bonne idée.

M. le Président demande si on peut prétendre à des subventions pour ces travaux. Il est répondu qu'une demande auprès du LEADER est en cours.

M. le Président indique que le matériel sera à acheter par les dentistes.

Mme DURIEUX demande si la dentiste qui a visité le plateau a définitivement cherché ailleurs ou bien si on peut la rattraper. M. JURY explique qu'elle a encore un stage à faire, puis elle sera en capacité de s'installer à l'automne.

M. DURIEUX demande quel type de marché on va passer pour cet aménagement. Il est répondu qu'on est dans une procédure adaptée.

Mme MEYNET demande si la prochaine étape consiste en la consultation de la maîtrise d'œuvre. Il est répondu que oui, on demandera un devis au maître d'œuvre du projet initial puis on pourra aller à la consultation des travaux.

Le Conseil Communautaire approuve l'aménagement du plateau des dentistes à la maison de santé de Dunières (décision unanime).

ENVIRONNEMENT

SDE 43 - GROUPEMENT DE COMMANDES

M. JURY, Vice-Président, explique qu'il s'agit ici d'intégrer le groupement de commandes des syndicats départementaux d'énergies (SDE) pour l'achat d'électricité et de gaz. Il y a 235 adhérents au groupement. Sur ce marché, les Communes ont fait en moyenne une économie de 20 à 25% d'économie.

M. CIBERT explique que rien que sur la part abonnement, on est sur 2 euros, donc c'est très intéressant.

M. JURY ajoute qu'à l'avenir l'Etat parle de ne plus avoir de tarif réglementé donc être dans un groupement c'est important.

Il explique que cette délibération permet simplement d'adhérer au groupement pour le moment, mais ne valide pas un marché.

M. CIBERT demande si des Communes de la CC vont aussi adhérer à ce groupement. M. le Président, M. JURY et M. POINAS indiquent que leur Commune y adhèrera.

Le Conseil Communautaire approuve l'adhésion d'HPVc au groupement de commandes des SDE pour l'achat d'électricité et de gaz (décision unanime).

PERSONNEL

SERVICES ADMINISTRATIFS

M. le Président explique que Céline CHAMBERT qui occupe le poste à l'accueil et à la comptabilité a demandé une mutation pour la Mairie de Saint-Just-Malmont où elle habite. Elle a un 35h sur une seule collectivité alors que chez nous elle était à 17.50h pour HPVc et 17.50h pour la Commune de Saint-Bonnet-le-Froid.

Il continue en expliquant qu'une offre a été lancée pour la remplacer et un CDD a été établi avec Mireille JUGE qui a tenu un commerce pendant 17 ans et qui a ensuite été secrétaire chez GARNIER à Dunières. Avec ce recrutement, on aura aussi plus de plages horaires à l'accueil, notamment le vendredi après-midi.

Il explique qu'il faut donc créer officiellement le poste.

Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste d'adjoint administratif à 17h50 au sein des services administratifs de la CC (décision unanime).

EAU / ASSAINISSEMENT

M. le Président précise que le Conseil était assez court et qu'un point eau / assainissement est prévu à titre informatif afin que chaque membre du Conseil soit informé de l'avancée des différentes études.

Il propose aux membres du Conseil de procéder à la lecture d'un tableau expliquant le fonctionnement du scénario acté en Adduction en Eau Potable (AEP) - assainissement collectif (AC) - assainissement non collectif (ANC), l'avancée des études et l'organisation fonctionnelle des futurs services.

M. CIBERT demande s'il y aura plus de personnels qu'avant et si une partie ira au SE de Montregard. Il est indiqué que oui ; le personnel sera réparti entre le SE de Montregard, le SE de la Semène, la régie de la CCMVR et les CC pour le SPANC (HPVc, CCLS et CCMVR).

M. le Président rappelle le choix de la CCMVR de sortir du SELL pour créer sa régie pour l'AEP et AC ; le SPANC restant mutualisé. La CCMVR va, à termes, réintégrer le SGEV dans la régie. La CCMVR a refusé d'autres mutualisations (électro-traitement, stock, facturation...), ce qui est regrettable. M. CIBERT demande pourquoi la CCMVR refuse cela. M. le Président indique que la CCMVR veut traiter cela seule.

M. CIBERT indique que les Communes ont déjà le personnel. Si un recrutement doit intervenir, ce serait à la SPL de l'embaucher pour l'eau. M. VALLAT note que le SELL faisait déjà cela et rappelle que le recrutement au sein de la SPL sera privé.

M. le Président indique qu'il y a 2 mois de gros travail sur ces sujets.

Mme MEYNET demande si la SPL est créée. M. le Président indique que non.

M. VALLAT pose la question du bâtiment et de qui va l'occuper : la régie ou la SPL ; il ne peut pas se couper. M. le Président répond que cette question sera bientôt abordée dans l'avancée de l'étude, c'est effectivement un sujet sensible de négociation car tout le monde veut conserver le bâtiment. Le personnel souhaite rester dans le bâtiment à Sainte-Sigolène. M. VALLAT estime qu'il faut conserver le bâtiment. M. le Président est d'accord sur cette position.

Il est rappelé qu'il faudra bien avoir en tête que toute la dissolution du SELL ne sera pas achevée fin 2024, et que cela se prolongera sur début 2025.

M. CIBERT demande combien de personnels a le SELL. M. le Président indique qu'il a 32 agents en exercice et 6 agents en disponibilité.

M. CIBERT demande s'il y aura plus de personnels au global. Il est précisé que oui car il y aura moins de mutualisation.

M. POINAS demande s'il n'y a pas un moyen politique pour appuyer la demande du Président afin de conserver le bâtiment. Est-ce qu'on peut prendre une délibération pour faire valoir notre soutien ? Il est précisé que cela pourrait être pertinent. M. SANTY propose que ce soit HPVc qui établisse une trame afin que les Communes soutiennent la position communautaire. Mme MEYNET estime que c'est à la CC de délibérer sur cela.

M. SANTY demande ce qu'il va advenir de la Commune de Saint-Maurice-de-Lignon, qui va quitter le SELL et ne pas rentrer dans la SPL. Il est précisé qu'ils devront prendre leur part de l'actif et du passif.

M. SANTY demande si la SPL comprendra des agents avec des statuts différents. Mme MEYNET indique que oui, même si ce seront des statuts publics, mais via deux Syndicats.

M. POINAS estime que le transfert de l'assainissement sera plus facile à court terme, mais qu'il faudra être vigilant pour la suite. Il est précisé qu'il est important que chaque Commune conserve bien son personnel en assainissement. M. POINAS précise que si des agents partent, les Communes doivent les remplacer.

M. VALLAT demande si les Communes peuvent assurer la gestion des STEP. Il est précisé que non ; cela se ferait via la SPL.

M. POINAS demande où on en est pour les eaux pluviales. Il est répondu que ce sera transféré avec l'assainissement (eaux usées) à HPVc, car ce sera plus simple à gérer pour les réseaux unitaires.

M. le Président explique à l'assemblée que la période est difficile car on est dans le cœur du sujet avec les questions sensibles, mais que globalement on avance bien ; si ça n'avance pas, c'est le préfet qui interviendra.

M. CIBERT dit qu'il souhaite que le choix politique qui consiste à acter que le prix de l'eau sera moins élevé pour les Communes sans stations (de pompage et/ou de traitement) soit maintenu. Il ajoute qu'à St Julien, on y tient beaucoup. Quand on a une installation qui fait du traitement de l'eau, c'est plus lourd donc plus cher. Il n'y a pas d'intérêt pour St-Julien, de supporter des coûts liés à des installations qui ne sont pas présentes sur le réseau d'eau de la commune. Il ajoute qu'on s'attend déjà à une évolution importante des prix lié au changement d'organisation (bénévoles remplacés par salariés), alors que le niveau de service actuel est très bon; on a la chance d'avoir de l'eau non traitée, sans pompage (l'eau descend par gravité grâce au captage très haut 1260 m d'altitude). Il faudra être très vigilant dans le niveau de service. Toute élévation du niveau de service sera difficile à justifier dans ce contexte, mais pas pour des niveaux de services plus élevés inutiles alors que le niveau actuel est satisfaisant.

Il est précisé qu'il est obligatoire d'harmoniser le prix de l'eau sur plusieurs années selon un rythme à déterminer par les élus et en fonction du niveau de services retenus, et qu'il a été

acté que le prix d'achat de l'eau soit différencié entre les Communes avec stations et celles sans stations. M. le Président dit qu'il y a un gros écart entre par exemple St-Bonnet (qui a une pompe) et St-Julien ou Riotord (qui n'ont pas de pompe). M. SANTY dit qu'il n'est fermé à rien et que le choix de rentrer dans le SEM est assis sur 2 constats : le travail des élus qui est du temps caché non comptabilisé, et le manque d'eau avec des établissements qui ne peuvent pas se le permettre. M. CIBERT n'est pas du tout contre entrer dans le syndicat SEM. Concernant Dunières, M. VALLAT explique que dans le prix de la DSP, il y a des équipements inclus comme la télérelève, et ce n'est pas le cas de tout le monde. C'est aujourd'hui une façon de faire qui a été proposée par VEOLIA, et les compteurs ont été posés par VEOLIA. M. le Président indique que Raucoules et Montregard ont aussi de la télérelève. M. PEYRARD pense que c'est une bonne chose de l'intégrer dans le prix de l'eau même si pour Riotord, la télérelève a été payée par la Commune.

Il est précisé que pour Dunières, on commence à anticiper la reprise du personnel de VEOLIA. M. VALLAT ajoute que si VEOLIA prend Saint-Maurice-de-Lignon, ils vont surement garder l'agent de Dunières pour travailler sur Saint-Maurice-de-Lignon ou les Sucs. M. DURIEUX demande si en juillet, il y aura des fontainiers qui arriveront en amont du transfert. Il est répondu que non ; un tuilage se ferait de septembre à décembre afin d'avoir du temps pour que le personnel de la SPL affecté aux Communes connaisse bien les installations. M. DURIEUX insiste pour que le tuilage soit complet.

M. POINAS demande à M. CIBERT s'il a une idée de la consommation moyenne d'un foyer à St Julien. Est ce qu'on est sur 13 000 m² par an ? Il serait bon d'avoir un chiffre pour mesurer l'impact concret sur un foyer, qui pourrait ne pas être si élevé que cela.

Il est précisé que l'étude du SEM va faire des premières projections sur le tarif de l'eau.

M. CIBERT est d'accord pour la mise en place d'une nouvelle organisation, mais il pense que le rôle des élus est de veiller aux intérêts des administrés en étant vigilants à ne pas créer une structure trop lourde avec des niveaux de service sur-qualitatifs non attendus par la population.

M. POINAS pense qu'il faut objectiver tout ça et mesurer les impacts réels.

M. le Président ajoute que le budget assainissement ne compensera pas le budget eau.

M. PEYRARD dit que le SPANC est parfois plus cher que l'assainissement collectif.

Le Conseil Communautaire prend note de la discussion et des échanges intervenus sur le transfert à venir des compétences eau et assainissement.

M. le Président clôt la séance à 22h30.

Le Président,
Bernard SOUVIGNET,



Le Secrétaire de Séance,
Gilles CIBERT

